

Suivi du PCAET du Pays de l'Or – Synthèse des indicateurs émissions polluantes



ETU-2021-135 - Edition Novembre 2021



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	1
1.1. VERSION DE L'INVENTAIRE DES EMISSIONS ET PERIODE DE REFERENCE.....	1
1.2. METHODOLOGIE.....	1
2. LE SUIVI DES EMISSIONS POLLUANTES DU TERRITOIRE	2
3. LES OBJECTIFS NATIONAUX DE REDUCTION DES EMISSIONS POLLUANTES	4
3.1. POLLUANTS ATMOSPHERIQUES.....	4
3.2. GAZ A EFFET DE SERRE.....	8
4. 4. CONTRIBUTION SECTORIELLE AUX EMISSIONS POLLUANTES	10
5. COMPARAISON AUX TERRITOIRES REFERENCES	12
6. INDICATEURS SECTORIELS.....	13
7. CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	16
TABLE DES ANNEXES	19

1. Préambule

Afin d'accompagner au mieux les territoires dans la connaissance de la qualité de l'air et des sources locales d'émissions de polluants atmosphériques et de GES, Atmo Occitanie propose ici une série d'indicateurs relatifs aux estimations locales d'émissions polluantes. Ces indicateurs sont mis à jour annuellement et répondent aux différents besoins énoncés ci-dessous.

Ces indicateurs doivent notamment permettre de répondre aux besoins de reporting des territoires au travers des plans et programmes sur lesquels ils sont attendus.

De plus, ces indicateurs permettent aussi d'estimer les émissions polluantes à long terme, et notamment de confronter les estimations faites à l'échelle d'un territoire aux objectifs régionaux ou nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES. Les objectifs nationaux de réduction des émissions sont définis pour les polluants atmosphériques par le PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et pour les GES par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). De plus l'engagement de la Région Occitanie en terme de réduction de ses consommations énergétiques et de ses émissions polluantes se traduit par des objectifs régionaux de réduction inscrits dans la stratégie REPOS.

Enfin, selon les activités et évaluations réalisées, ces indicateurs pourront être complétés par des quantifications d'impact sur les émissions polluantes d'une ou plusieurs actions réalisées sur le territoire.

Ce document présente ainsi une série d'indicateurs territoriaux associés aux émissions polluantes sur le territoire du Pays de l'Or. Ces estimations sont issues de l'outil d'inventaire régional des émissions polluantes, mis en œuvre par Atmo Occitanie pour l'accompagnement des territoires dans la connaissance détaillée des sources locales émissives et des impacts associés.

1.1. Version de l'inventaire des émissions et période de référence

Les données d'émissions présentées ici sont issues de la version de l'inventaire précisée ci-dessous :

ATMO_IRS_V4.2_2008_2018

Les données 2018 incluant les données autres transports (chapitre 4) :

ATMO_IRS_V4.3_2017_2018

Ces données couvrent la période de référence suivante :

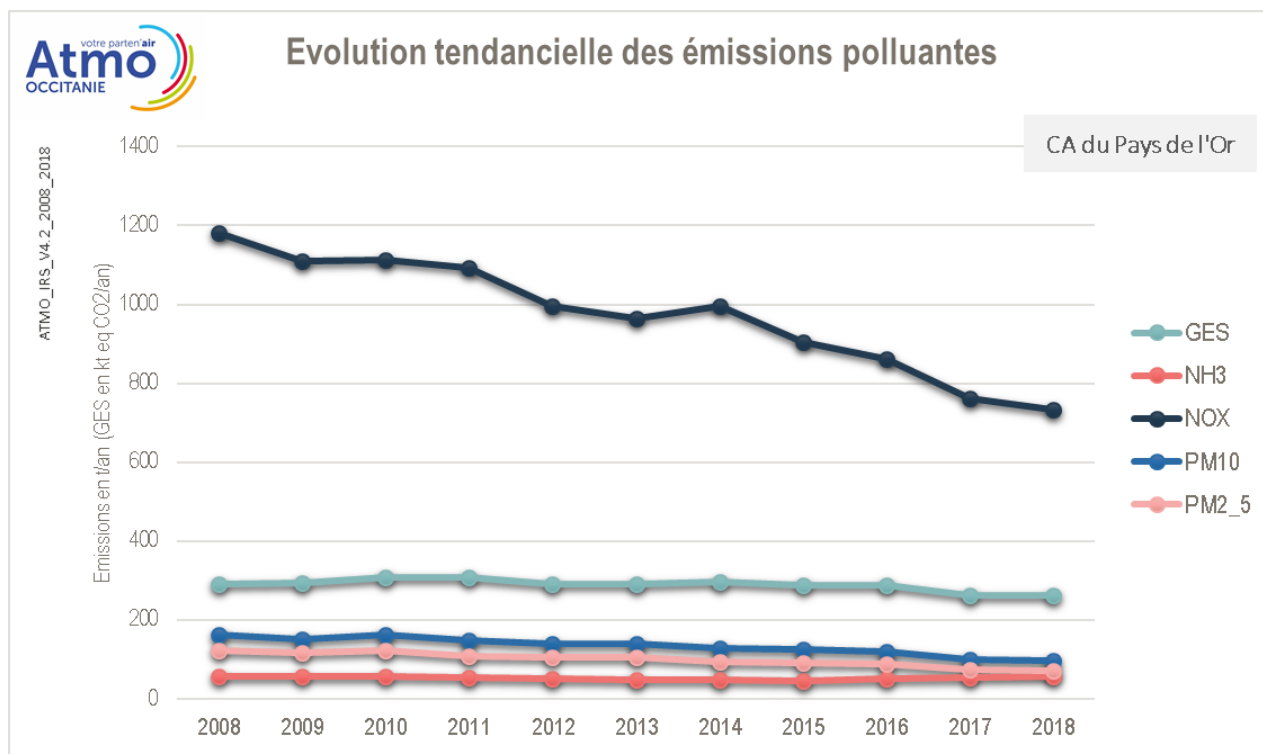
[2008 ; 2018]

Concernant les projections d'évolution à moyen et long termes des émissions polluantes au-delà de 2019, il est important de noter qu'elles n'intègrent pas les éventuels effets de la crise sanitaire et de ses conséquences sur l'activité du territoire.

1.2. Méthodologie

La méthodologie d'inventaire est présentée en annexe.

2. Le suivi des émissions polluantes du territoire



Les indicateurs suivants sont définis sur le territoire :

- Les quantités émises, tous secteurs confondus, en tonnes par an ou kilotonnes par an pour les GES ;
- L'évolution des émissions polluantes, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus ;
- L'évolution des émissions polluantes de la dernière année par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, tous secteurs confondus ;

		polluants atmosphériques à effet sanitaire (t/an)				gaz à impact climatique (kt eq CO ₂ /an)	
		NOx	PM10	PM2.5	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse
2018	Emissions totales du territoire	640	88	65	56	243	224
2008/2018	% d'évolution des émissions de polluants atmosphériques depuis 2008*	-36%	-35%	-38%	-1%	1%	1%
2018/ période 2014-2017	% d'évolution des émissions de polluants atmosphériques par rapport à la moyenne des 4 dernières années*	-11%	-8%	-11%	12%	1%	1%

*Les évolutions présentées ne tiennent pas compte du secteur « autres transports » regroupant les émissions du transport aérien, maritime, et ferroviaire. En raison d'un changement de méthode de calcul du secteur aérien à partir de l'année 2017, l'historique 2008-2018 de ce secteur ne peut être pris en compte comme base de calcul d'une tendance dans le présent paragraphe. Le secteur autres transports contribuant faiblement aux émissions totales, les évolutions par polluant restent peu impactées.

Entre 2008 et 2018, sur le territoire du Pays de l'Or, les **émissions de polluants atmosphériques ont globalement diminué de 1% à 38% selon les polluants**. Cette évolution à la baisse des émissions de NOx, et de particules PM10 et PM2,5 est en grande partie due aux diminutions des émissions issues du transport routier en raison de l'amélioration technique des véhicules et du renouvellement du parc automobile, alors que sur cette même période le trafic a progressé de 8% en moyenne (voir les indicateurs du trafic routier présentés au paragraphe 6).

A l'inverse, **entre 2008 et 2018, les émissions de GES ont augmenté de 1%**.

En moyenne sur les 4 dernières années, les émissions de NOx, et de particules en suspension ont diminué. A l'inverse, les émissions d'ammoniac et de GES ont augmenté.

3. Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

3.1. Polluants atmosphériques

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les polluants atmosphériques par le **PREPA** ou **Plan National de Réduction des Emissions Polluantes**.

Les **objectifs de réduction du PREPA pour 2030 par rapport à 2014** sont les suivants :




	Objectifs 2030 par rapport à 2014
NOx	50%
PM2.5	35%
NH3	16%

L'horizon principal pour l'atteinte de ces objectifs est l'année 2030 et l'année de référence est l'année 2014. Les objectifs nationaux sont estimés tous secteurs d'activité confondus.

Les indicateurs proposés pour le suivi des émissions polluantes par rapport aux objectifs nationaux définis dans le PREPA sont les suivants :

- L'évolution annuelle des émissions polluantes, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus ;
- Pour la dernière année disponible, soit 2018 :
 - L'écart à la trajectoire définie par le PREPA
 - La part de l'objectif de réduction des émissions en 2030 qui est d'ores et déjà atteint.

Les projections, présentées dans ce chapitre, ne tiennent pas compte du secteur « autres transports » regroupant les émissions du transport aérien, maritime, et ferroviaire. En raison d'un changement de méthode de calcul du secteur aérien à partir de l'année 2017, l'historique 2008-2018 de ce secteur ne peut être pris en compte comme base de calcul d'une tendance. Toutefois, la contribution de ce secteur aux émissions globales restent limitées.

Situation en 2018					
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Ecart à la trajectoire en 2018*	Part de l'objectif 2030 atteint en 2018**	Part de l'objectif qui devrait être atteint en 2018 selon le PREPA	Atteinte des objectifs en 2018
NO _x	-3,6%	-11,6%	46%	25%	
PM2.5	-3,8%	-13,1%	48%	12%	
NH ₃	-0,1%	18,5%	0%	25%	




Instructions de lecture :

- * Pour un polluant donné, en 2018, la quantification des émissions est estimée « au-dessous » (<0) / « au-dessus » (>0) de la trajectoire définie entre 2014 et 2030 par le PREPA ;
- Exemple : La quantification des émissions de NO_x en 2018 sur le territoire est au-dessous de la trajectoire attendue dans le cadre du PREPA
- **Pour un polluant donné, une certaine part de l'objectif de réduction attendu en 2030 est d'ores et déjà atteinte en 2018
- Exemple : concernant les émissions de NO_x, en 2018, 46% de l'objectif de réduction des émissions attendu dans le cadre du PREPA entre 2014 et 2030 est d'ores et déjà atteint.

En 2018, pour le territoire du Pays de l'Or la trajectoire du PREPA est respectée pour les NO_x et pour les particules PM2.5. A l'inverse, la trajectoire concernant le NH₃ n'est pas respectée.

Pour l'année 2030, année de projection du PREPA :

L'estimation d'évolution des émissions en 2030, par rapport à 2014 et estimée selon l'évolution annuelle observée sur la période ;

Estimation de l'évolution des émissions polluantes en 2030 par rapport à 2014				
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Estimation de la réduction des émissions en 2030	Objectifs 2030 donné par le PREPA	Atteinte des objectifs en 2030
NO _x	-3,6%	-56%	-50%	
PM2.5	-3,8%	-55%	-35%	
NH ₃	-0,1%	+12,2%	-16%	

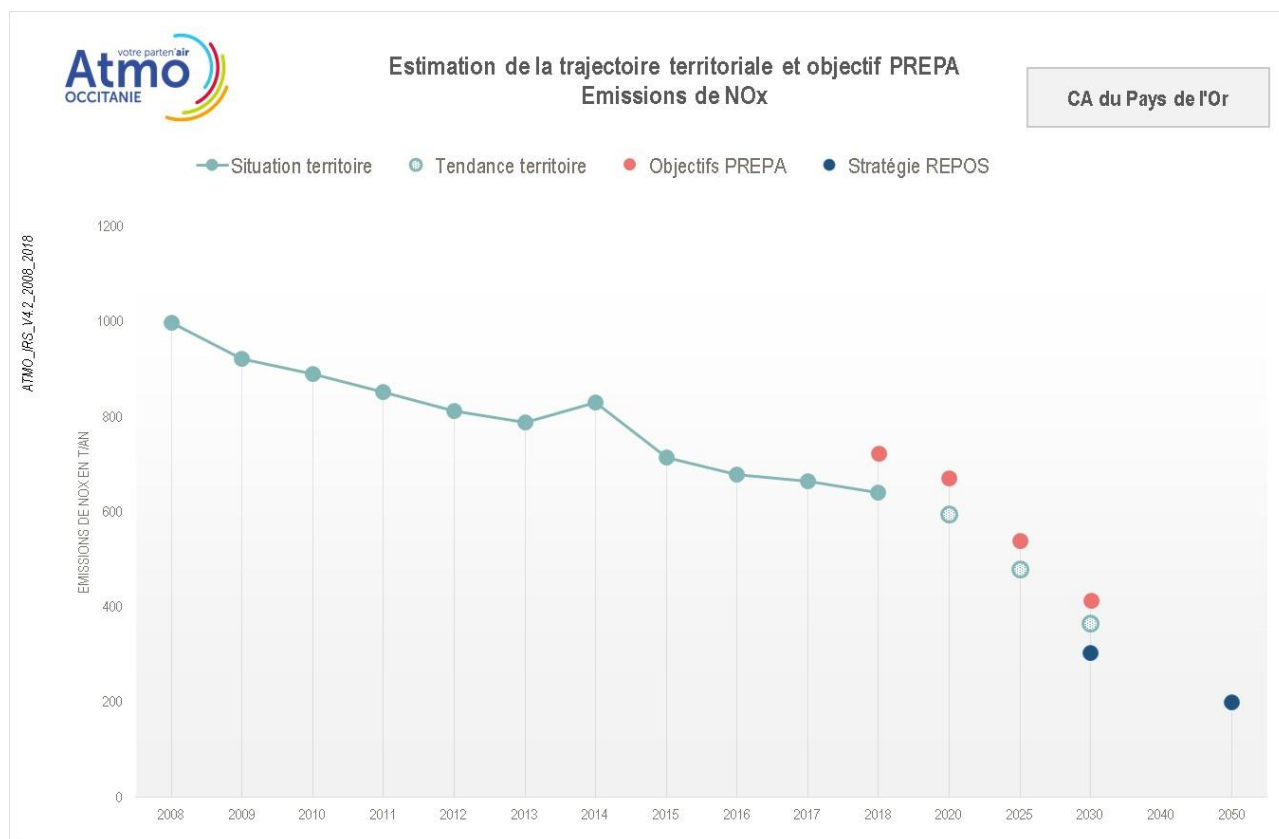
En 2018, suivant l'évolution annuelle observée, la **trajectoire définie par le PREPA entre 2014 et 2030 serait respectée pour les NOx et les particules PM2.5.**

Par contre, **la trajectoire définie par le PREPA entre 2014 et 2030 ne serait pas respectée pour le NH₃.**

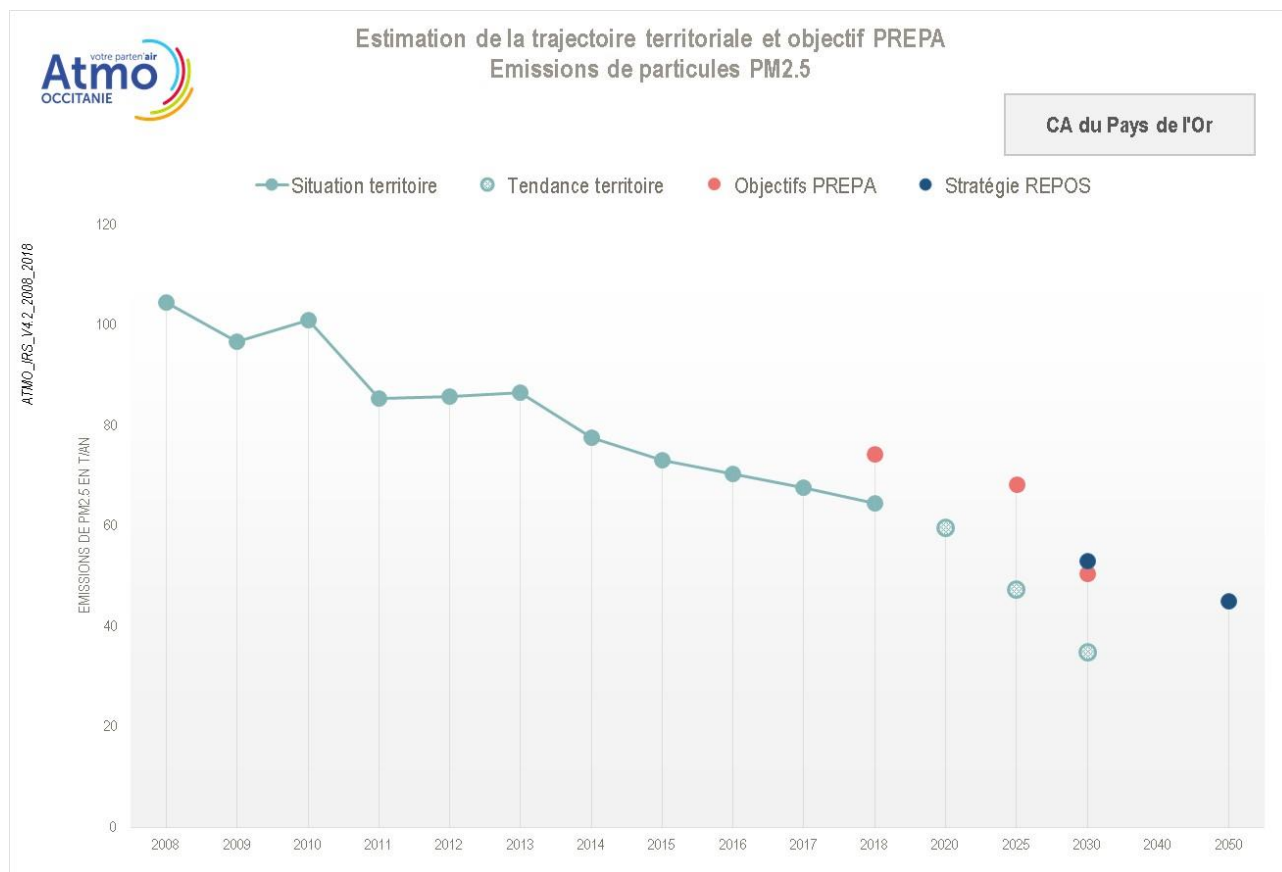
Les efforts de réduction des émissions pour ces polluants doivent être toutefois maintenus pour atteindre le respect de la trajectoire.

Ci-après, la représentation de l'estimation de la trajectoire d'évolution des émissions polluantes sur le territoire pour les NOx et les particules PM2,5. Les objectifs donnés par le PREPA et par la stratégie régionale REPOS sont indiqués pour information.

Les **émissions de NOx** issues principalement du transport routier et de la combustion, diminueraient de manière tendancielle (-56% entre 2014 et 2030) grâce à l'amélioration technologique des véhicules imposée par les normes, ainsi que par les alternatives électriques attendues au niveau national d'ici 2040.



- Les **particules fines PM2.5** sont issues principalement du chauffage résidentiel (notamment au bois) et des transports routiers (moteur, usures des pneus...). Une baisse de 19% est observée entre 2014 et 2018 sur le territoire du Pays de l'Or. Les projections tendanciennes montrent que la trajectoire définie par le PREPA pour les particules PM2,5 serait respectée pour 2030. L'amélioration énergétique des bâtiments et le renouvellement des appareils de chauffage au bois les plus anciens par des appareils récents moins polluants sont des exemples d'actions qui permettront d'atteindre ces objectifs fixés par le PREPA pour 2030.



Instructions de lecture:

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions polluantes estimées sur la période 2008-2018 grâce à l'inventaire des émissions polluantes.
- La courbe notée « Tendence territoire » représente une projection tendancielle des émissions polluantes selon la tendance observée entre 2008 et 2018 aux différents horizons, hors secteurs « autres transports », à des fins de comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.
- La courbe notée « Objectifs PREPA » indique les quantités d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre en 2025 et 2030, échéances du PREPA, afin de respecter les objectifs définis nationalement par le PREPA. Les objectifs sont définis tous secteurs d'activité confondus.
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de polluants atmosphériques estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet : <https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-evaluation-de-limpact-des-actions-de-la-strategie-repos-lhorizon-2050-2019>

3.2. Gaz à Effet de Serre


Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les GES par la **SNBC** ou **Stratégie Nationale Bas Carbone**. L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2050 et l'année de référence 1990.

Les indicateurs proposés pour le suivi des émissions de GES par rapport aux objectifs nationaux définis dans la SNBC sont les suivants :

- L'évolution annuelle des émissions de GES, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus.

Pour la dernière année disponible, soit 2018 :

- L'écart à la trajectoire définie par la SNBC
- *La part de l'objectif* de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050 qui est déjà atteint en 2018

Situation en 2018					
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Ecart à la trajectoire en 2018*	Part de l'objectif atteint en 2018**	Part de l'objectif qui devrait être atteint en 2018 selon la SNBC	Atteinte des objectifs en 2018
GES Hors CO2 Biomasse	+0.1%/an	+22%	4%	25%	

● Instructions de lecture :


- * : La quantification des émissions de GES en 2018 sur le territoire est au-dessus de la trajectoire attendue dans le cadre de la SNBC
- ** : Concernant les émissions de GES, en 2018, 4% de l'objectif de réduction des émissions attendu dans le cadre de la SNBC entre 1990 et 2050 est d'ores et déjà atteint.

Référence SNBC : révision SNBC 10/2020, https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf

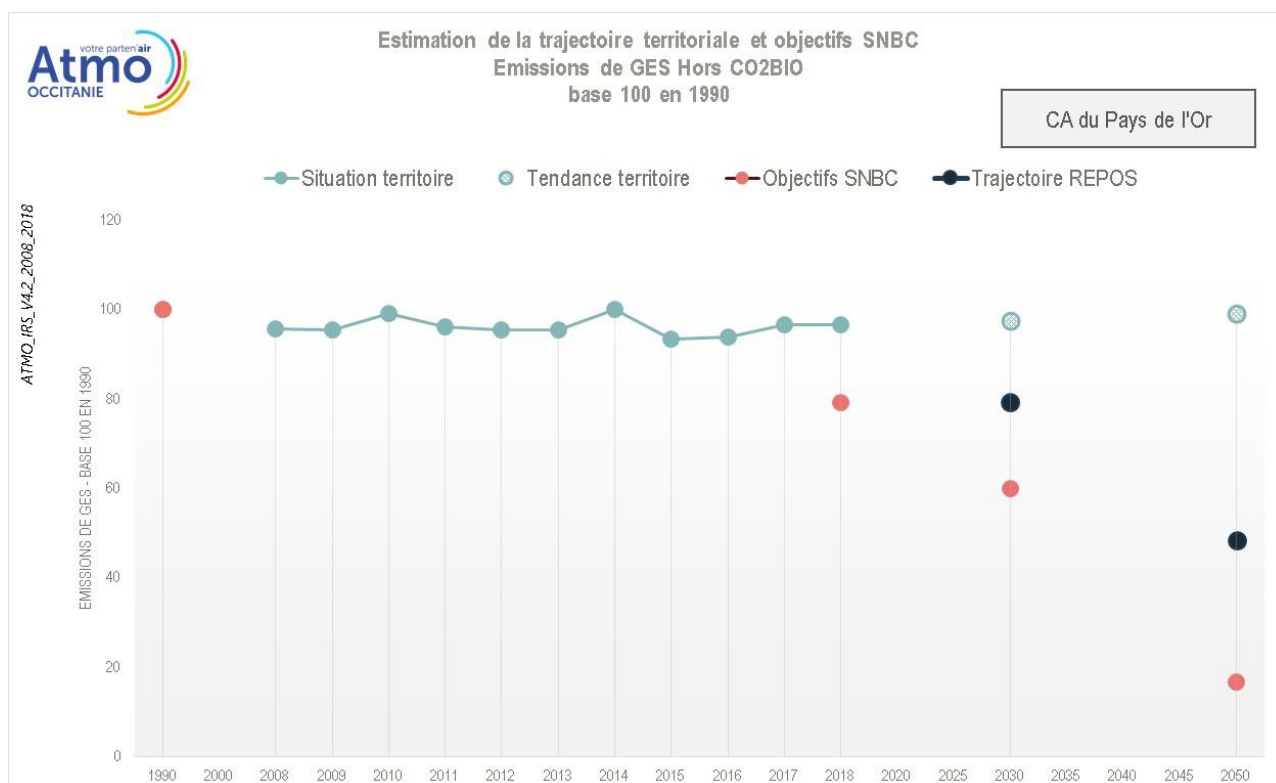
En 2018, suivant l'évolution observée, la **trajectoire définie par la SNBC ne serait pas respectée pour les GES**. Les efforts de réduction des émissions de GES, doivent donc être maintenus pour atteindre le respect de la trajectoire SNBC.

Dans le tableau page suivante, est présenté, pour l'année 2050, année de projection de la SNBC :

- l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050, par rapport à 1990 et selon l'évolution annuelle observée sur la période :

Estimation de l'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990				
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Estimation de la réduction des émissions en 2050	Objectifs 2050 donné par la SNBC	Atteinte des objectifs en 2050
GES Hors CO2 Biomasse	+0.1%/an	-1%	-83%	

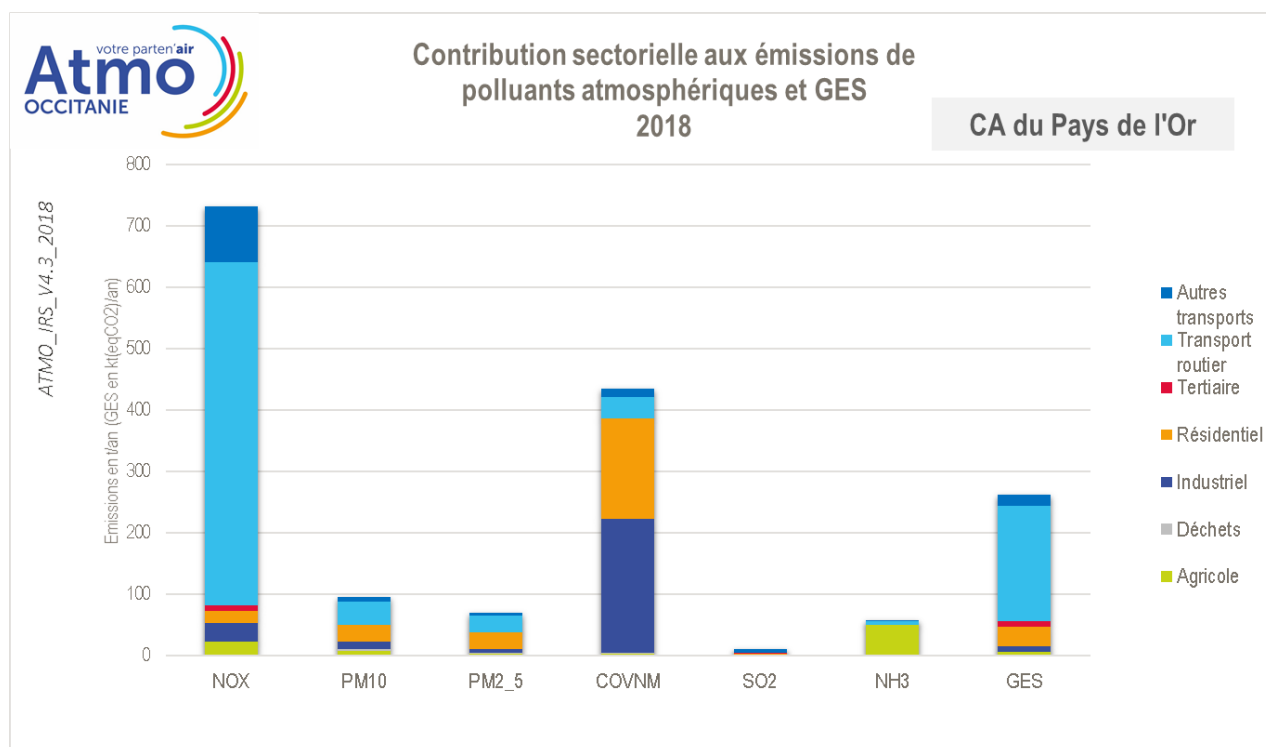
Suivant l'évolution des émissions de GES observée sur le territoire hors secteur autres transports, **l'objectif de réduction donné par la SNBC ne serait pas atteint en 2050** (voir le graphe suivant pour la représentation de la trajectoire d'évolution des émissions de GES sur le territoire à cet horizon).



Instructions de lecture:

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions de GES hors CO2 biomasse estimées sur la période 2008-2018 grâce à l'outil d'inventaire des émissions polluantes.
- La courbe notée « Tendance territoire » représente une projection tendancielle des émissions de GES Hors CO2 Biomasse selon la tendance observée entre 2008 et 2018 aux différents horizons, à des fins de comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.
- La courbe notée « Objectifs SNBC » indique les quantités d'émissions de GES Hors CO2 Biomasse à atteindre en 2030 et 2050, afin de respecter les objectifs définis nationalement par la SNBC.
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de GES estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet (voir lien indiqué dans la partie 3.1).

4. 4. Contribution sectorielle aux émissions polluantes



	Agricole	Déchets	Industriel	Résidentiel	Tertiaire	Transport routier	Autres transports
NO_x	3,0%	0,0%	4,1%	2,7%	1,4%	76,2%	12,5%
PM10	7,8%	2,4%	13,0%	29,7%	0,2%	38,9%	8,0%
PM2.5	3,2%	3,2%	7,6%	40,0%	0,3%	38,7%	7,0%
COVNM	0,5%	0,4%	50,4%	37,6%	0,1%	8,0%	3,0%
SO₂	0,6%	0,2%	0,5%	27,5%	7,7%	11,3%	52,2%
NH₃	88,1%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	11,6%	0,0%
GES	2,4%	0,1%	3,0%	12,3%	3,7%	71,5%	7,0%

Par polluant, indication des premiers (rouge) et deuxièmes (jaune) secteurs contributeurs aux émissions polluantes

Le **trafic routier est le premier contributeur** aux émissions **d'oxydes d'azote (NO_x)**, **de particules PM10 et de GES** sur le territoire du Pays de l'Or. Il est également le deuxième contributeur aux émissions de particules PM2,5 après le secteur résidentiel. Le transport routier contribue aussi significativement aux émissions de NH₃ : il est le **deuxième contributeur** aux émissions de ce polluant (11,6% en 2018).

Le **secteur Autres Transports** regroupe le **transport aérien**, le transport **ferroviaire** et le transport **maritime**. En raison de la présence de l'aéroport de Montpellier-Méditerranée sur le territoire de la CA du Pays de l'Or, ce secteur est le deuxième contributeur aux émissions de NO_x et le premier contributeur aux émissions de SO₂ en raison de la présence de composés soufrés dans les carburants d'aviation.

Le **secteur résidentiel**, en raison du chauffage des bâtiments et principalement d'équipements anciens utilisés pour le chauffage au bois, est **le premier contributeur aux émissions de particules fines PM2,5. Il est aussi le deuxième contributeur aux émissions de Composés Organiques Volatils (COVNM)** en raison de l'utilisation de solvants ménagers (peintures, produits ménagers), de particules fines PM10, de SO₂ et de GES.

Le **secteur agricole** est le premier contributeur aux émissions de NH₃ (88%) sur le territoire.

Le **secteur industriel** est le deuxième contributeur aux émissions de COVNM (50%). Ces émissions proviennent des industries manufacturières utilisant des solvants comme les carrossiers, les imprimeries, les ateliers de travail des métaux, les ateliers d'application de peintures industrielles.

Le **secteur des déchets** est un des secteurs les moins émetteurs. Il contribue cependant à 3,2% des émissions de particules PM2,5.

Le **secteur Tertiaire** est un secteur faiblement émetteur en raison de la faible utilisation de combustibles fossiles. Il est responsable cependant, de 3,7% des émissions de GES.

5. Comparaison aux territoires références

Emissions par habitant en 2018

Composés	Unité	Emission par habitant du territoire	Emission par habitant – département 34	Emission par habitant - Région
NOx	kg/hab/an	16,2	10,1	12,8
PM10		2,1	1,9	3,8
PM2.5		1,5	1,3	2,5
NH ₃		1,2	1,2	7,9
GES totaux	T eq CO2/hab/an	5,8	4	6,1
GES Hors CO2 Biomasse		5,4	3,5	5,1

En 2018, les émissions moyennes par habitant du Pays de l'Or sont généralement plus élevées que dans le département de l'Hérault et proche de la moyenne régionale, hormis pour les NH₃ où les émissions par habitant sont plus faibles que la moyenne régionale.

Part des émissions du territoire de niveau supérieur en 2018

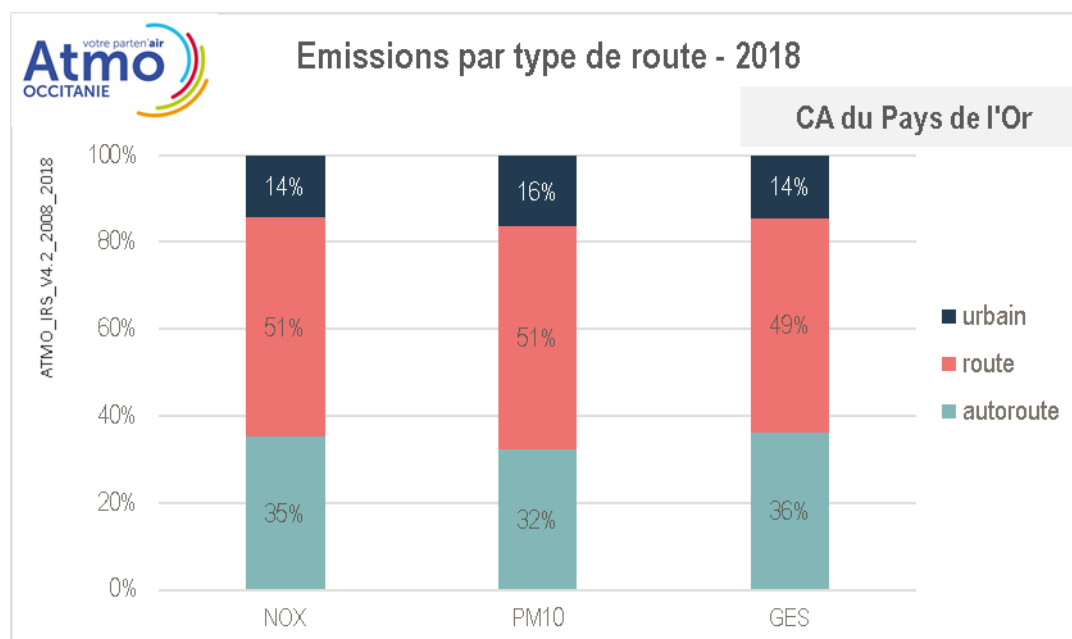
Composés	Part des émissions du territoire dans le département 34	Part des émissions du territoire dans la région
NOx	6%	1%
PM10	4%	0,4%
PM2.5	4%	0,5%
NH ₃	4%	0,1%
GES totaux	6%	1%
GES Hors CO2 Biomasse	6%	1%

En 2018, le territoire du Pays de l'Or contribue **entre 4 et 6% aux émissions du département de l'Hérault**. Ceci est en lien avec son poids démographique (4% de la population du département).

Au niveau régional, les émissions du Pays de l'Or représentent aux alentours de 1% des émissions régionales en lien avec sa part de population régionale de 0,8%.

6. Indicateurs sectoriels

Répartition des émissions de polluants et GES issues du trafic routier par type de routes, et évolution du trafic routier sur le territoire



Evolution des km parcourus	Autoroutes	Routes	Voies urbaines	Tous types de routes
2017/2018	-1,6%	-0,6%	-0,3%	-0,9%
2008/2018	10,6%	7,5%	4,1%	8%

Entre 2008 et 2018, sur le territoire du Pays de l'Or, traversé par les autoroutes A9 et A709 avec un trafic moyen journalier d'environ 100 000 véhicules en 2018, le **trafic routier a augmenté** en moyenne **de 8%** tous types de routes confondus. Cette progression varie selon le type de routes. Elle est plus forte sur les autoroutes (+10,6%) qu'en milieu urbain (+4,1%).

Cependant, on observe, **entre 2017 et 2018 une baisse du trafic routier** dans son ensemble, avec des différences selon les types de routes : diminution de -1,6% sur les autoroutes et -0,3% sur les voies urbaines. Au niveau régional, sur cette même période le trafic a également diminué de 1,2%.

Emissions agricoles par ha

	Emissions polluantes agricoles / Surface Agricole Utilisée (SAU)	polluants atmosphériques (en kg/ha/an)				Gaz à impact climatique (en t eq CO ₂ /ha/an)
		NOx	PM10	PM2.5	NH ₃	GES totaux
2018	Pays de L'Or	3,7	1,2	0,4	8,1	1
	Département de l'Hérault	2,8	0,5	0,2	6	0,7

La SAU du territoire du Pays de l'Or représente environ 3% de la SAU du département de l'Hérault. Au niveau des surfaces agricoles, les émissions par polluant sont généralement légèrement plus élevées que la moyenne départementale.

Les émissions les plus élevées concernent le NH₃ avec 8,1 kg/ha/an. Les émissions de NH₃ sont majoritairement émises par le secteur agricole (88% pour le Pays de l'Or). La volatilisation de l'ammoniac en agriculture est un processus de surface. Elle correspond à l'émission dans l'air d'ammoniac gazeux (NH₃) issu de l'ion ammonium (NH₄⁺), contenu dans le produit émetteur, ou dans la solution du sol. Au niveau des surfaces agricoles utilisées, les émissions de NH₃ sont émises dans des quantités significatives que ce soit au niveau du territoire du Pays de l'Or comme au niveau du département de l'Hérault.

Le **NH₃ présente un enjeu majeur pour l'environnement** car les substances qui résultent de ses transformations chimiques (nitrate d'ammonium notamment) sont impliquées à la fois dans **l'acidification et l'eutrophisation des milieux** en raison de **dépôts excessifs en milieu naturel**, et dans la **dégradation de la qualité de l'air**.

Emissions polluantes dues à la combustion de biomasse

	Indicateurs Biomasse	Polluants atmosphériques en tonnes			Gaz à impact climatique (en kt eq. CO2)
		NOx	PM10	PM2.5	GES biomasse
2018	Emissions annuelles issues de la biomasse	6	27	27	20,5
	Part des émissions totales du territoire	1%	29%	38%	8%

Sur le territoire du Pays de l'Or, les **émissions associées à la combustion de biomasse** représentent **38% des émissions de particules PM2,5** et **29% des émissions de particules PM10**. Elles représentent également 8% des émissions totales de GES.

La part des émissions issues de la biomasse dans les émissions de NOx est relativement faible (1%).

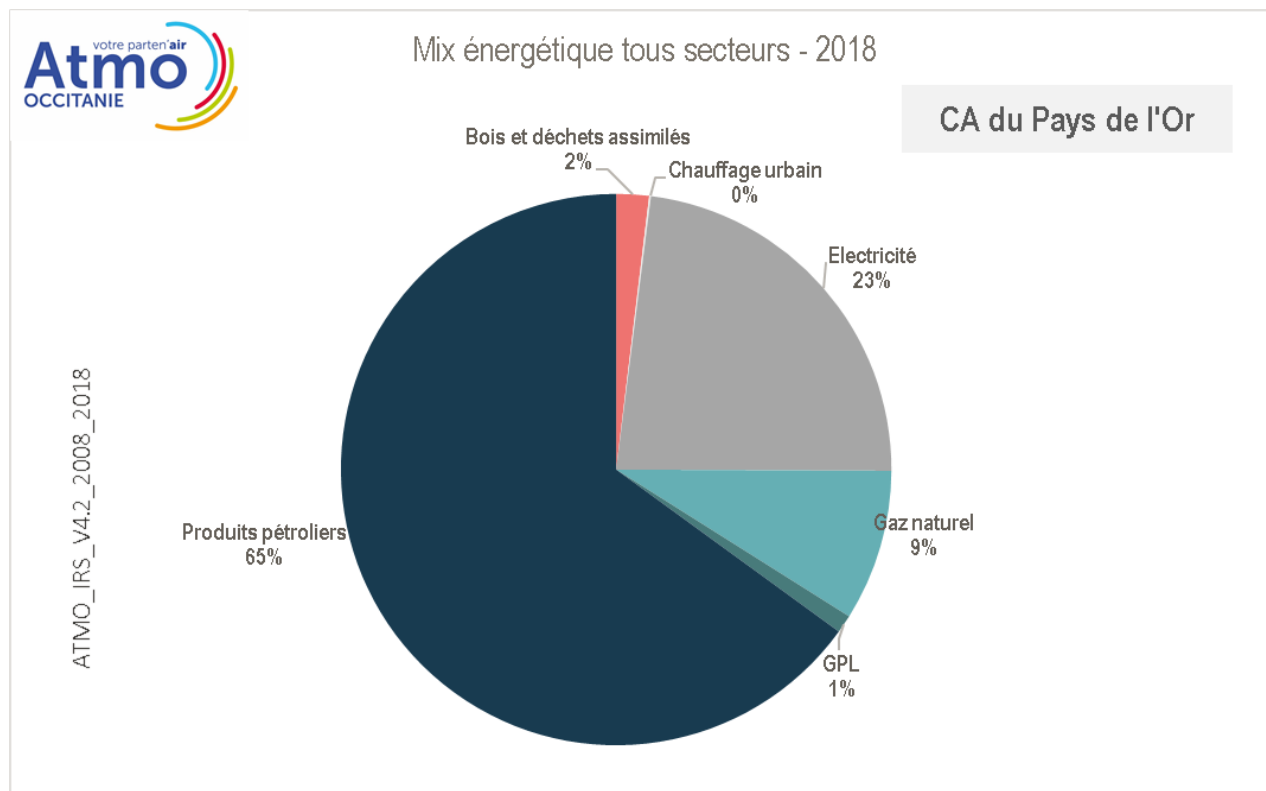
Indicateur Déchets

	Indicateurs Traitements des déchets	polluants atmosphériques (en tonnes)		Gaz à impact climatique (en kt eq. CO2)	
		NOx	PM10	GES	CO2 Biomasse
2018	Emissions annuelles du secteur Déchets	0,2	2,3	0,2	0
	% issu de l'incinération	0%	0%	0%	-
	% issu des centres d'enfouissement	0%	0%	0%	-
	% autres sources	100%	100%	100%	-

Sur le territoire du Pays de l'Or, **le secteur du traitement des déchets contribue faiblement aux émissions** : 2,3% pour les émissions de PM10 et 0,2% pour les émissions de GES. La totalité des émissions du secteur déchets provient du brûlage de déchets (feux ouverts).

7. Consommations énergétiques

Mix énergétique tous secteurs



Le **mix énergétique** représente la répartition des différentes sources d'énergies qui sont utilisées afin de répondre aux besoins énergétiques d'une zone géographique. En 2018, sur le territoire du Pays de l'Or, le mix énergétique se compose principalement des **produits pétroliers** (65%) suivi de l'**électricité** (23%) et du **gaz naturel** (9%).

Les indicateurs suivants sont définis sur le territoire :

- La consommation totale du territoire, tous secteurs confondus, en GWh;
- L'évolution de la consommation énergétique du territoire, de la dernière année par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, tous secteurs confondus ;

Note : Ces estimations sont réalisées par l'outil d'inventaire régional d'Atmo Occitanie, notamment à partir des données réelles de consommations énergétiques lorsqu'elles sont disponibles et détaillées et d'estimation départementales ou régionales le cas échéant.

		Total	Bois et dérivés	Produits Pétroliers	Gaz naturel	GPL	Electricité
2018	Consommation totale* du territoire (GWh)	1220	27	731	125	14	320
2018/ Moyenne 2014-2017	% d'évolution de la consommation énergétique**	0%	+1%	-1%	+1%	0%	0%

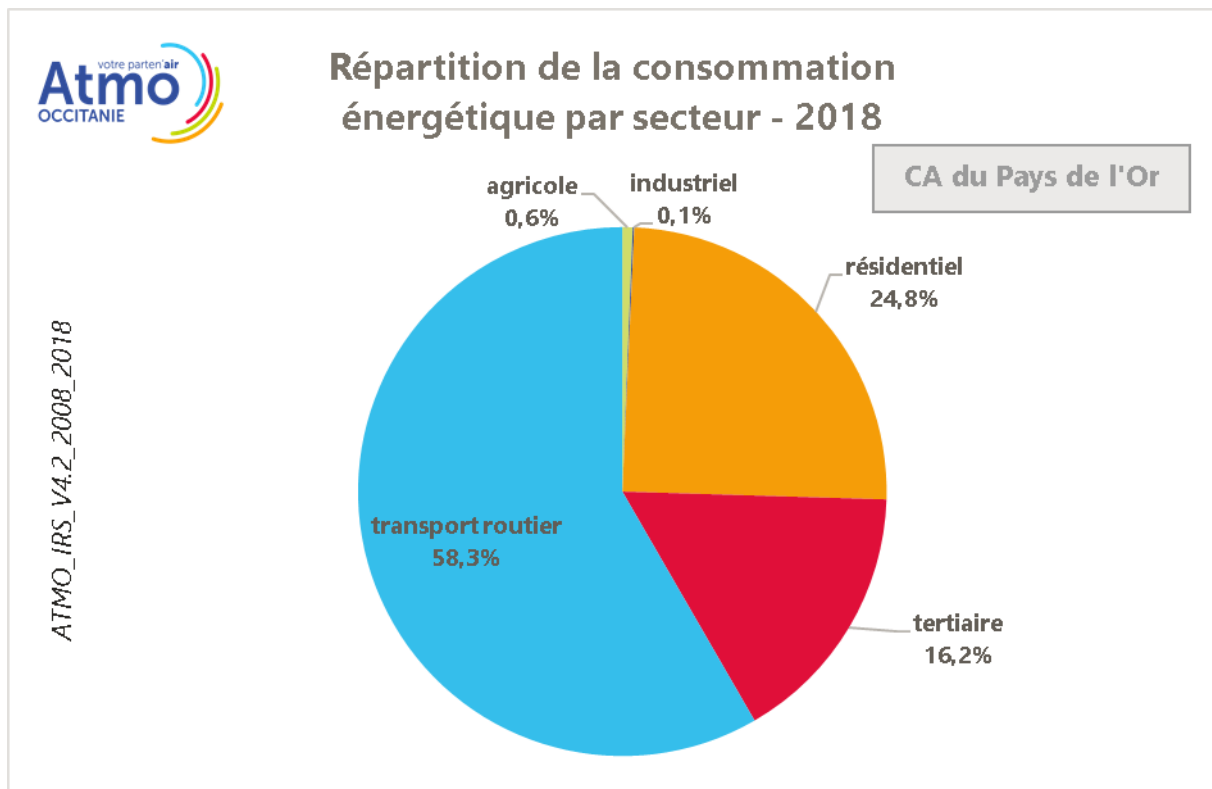
* Les consommations de combustibles du secteur aérien ne sont pas prises en compte.

** Evolution par rapport à la moyenne des 4 dernières années

En 2018 par rapport à 2014, la **consommation énergétique sur le territoire du Pays de l'Or**, tous secteurs confondus, **est estimée constante**, avec de légères évolutions selon le combustible utilisé : la consommation de produits pétroliers est en légère diminution sur les 5 dernières années (-1%), les consommations de bois énergie et de gaz naturel sont estimées plutôt à la hausse sur la même période.

Sur la même période, à l'échelle de la région Occitanie, on observe une diminution de la consommation totale d'énergie de l'ordre de 1%. A l'échelle nationale, cette baisse s'établit en 2018 autour de 0,7%, tous secteurs et toutes énergies confondus.

Répartition de la consommation d'énergie par secteur d'activité



Le transport routier représente plus de 62% de la consommation énergétique du territoire du Pays de l'Or et consomme majoritairement des produits pétroliers dont environ 80% de gazole.

		Tous secteurs (GWh)	Résidentiel et Tertiaire (en GWh)	Transports* (en GWh)
2018	Consommation totale du territoire (GWh)	1220	499	892
2018/moyenne 2014-2017	% d'évolution de la consommation énergétique par rapport à la moyenne des 4 dernières années	0%	+1%	-1%

* Les consommations de combustibles du secteur aérien ne sont pas prises en compte dans le secteur des transports.

En 2018, sur le territoire du Pays de l'Or, l'évolution de la consommation énergétique par secteur varie selon les secteurs et le combustible utilisé : elle augmente légèrement pour le secteur Résidentiel-Tertiaire et diminue à l'inverse pour le trafic routier.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : L'inventaire régional des émissions polluantes et des GES

Dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air ;

a mis en place un guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit pouvoir se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

Sur cette base et selon les missions qui lui sont ainsi attribuées, Atmo Occitanie réalise et maintient à jour un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants atmosphériques et GES sur l'ensemble de la région Occitanie. L'inventaire des émissions référence une trentaine de substances avec les principaux polluants réglementés (NO_x, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Cet inventaire est notamment utilisé par les partenaires d'Atmo Occitanie comme outil d'analyse et de connaissance détaillée de la qualité de l'air sur leur territoire ou relative à leurs activités particulières.

Les quantités annuelles d'émissions de polluants atmosphériques et GES sont ainsi calculées pour l'ensemble de la région Occitanie, à différentes échelles spatiales (EPCI, communes, ...), et pour les principaux secteurs et sous-secteurs d'activité.

La méthodologie de calcul des émissions consiste en un croisement entre des données primaires (statistiques socioéconomiques, agricoles, industrielles, données de trafic...) et des facteurs d'émissions issus de bibliographies nationales et européennes.

$$Es, a, t = Aa, t * Fs, a$$

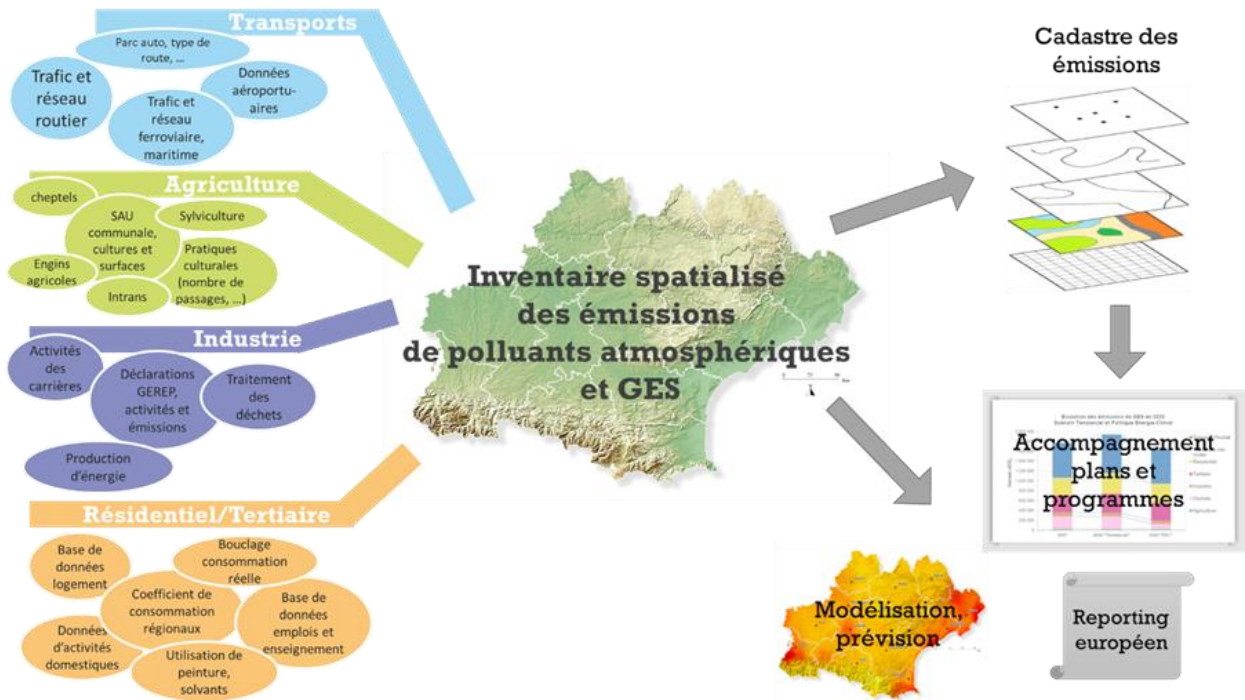
Avec :

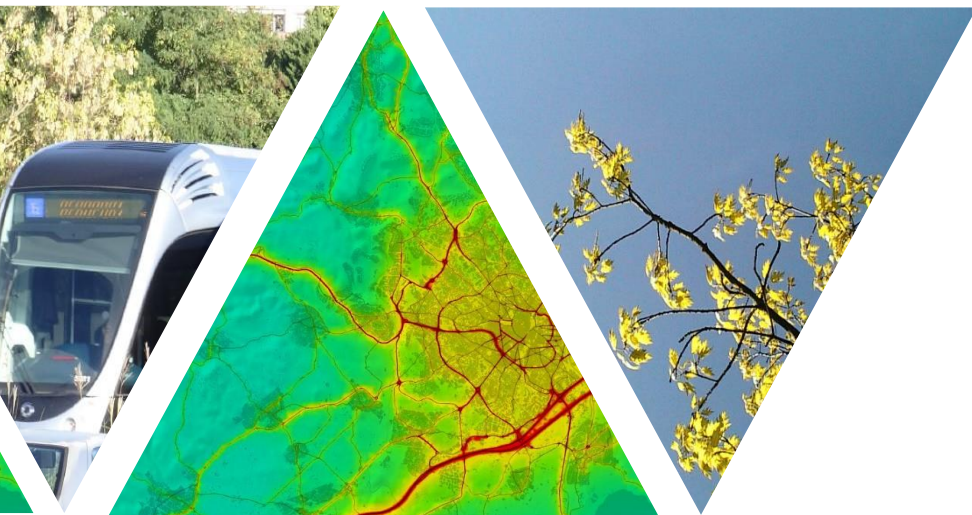
E : émission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le temps « t »

A : quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t »

F : facteur d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a »

Ci-dessous un schéma de synthèse de l'organisation du calcul des émissions de polluants atmosphériques et GES :





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie